

ACTIONS

- 1.1 Poursuivre le déploiement des mesures de protection sur le territoire en fonction de l'expansion du loup, en les rationalisant, pour optimiser leur efficacité tout en assurant une plus grande maîtrise financière
- 1.2 Mettre en place un réseau technique « chiens de protection »
- 1.3 Mettre en place un observatoire de l'efficacité des mesures de protection des troupeaux – centre de ressources
- 1.4 Améliorer l'effcience des mesures de protection en finançant un dispositif d'accompagnement technique des éleveurs
- 1.5 Mettre en place une équipe d'accompagnement technique pour la mise en place des mesures de protection, notamment pour les élevages nouvellement attaqués
- 1.6 Expérimenter la mise en place d'un dispositif mobile d'intervention pour appuyer les éleveurs et leur apporter un soutien dans les foyers d'attaques importants
- 1.7 Développer des expérimentations en vue de la mise en place de dispositifs innovants de protection et d'effarouchement
- 1.8 Acquérir de meilleures connaissances sur l'éthologie du loup dans le système agropastoral
- 1.9 Améliorer l'attractivité du métier de berger et sa reconnaissance
- 1.10 Adapter les dispositifs régionaux d'aide aux équipements pastoraux pour optimiser la protection des troupeaux en partenariat avec les collectivités
- 1.11 Renforcer la protection des troupeaux dans les foyers d'attaques
- 1.12 S'assurer que les mesures de protection sont mises en œuvre selon les engagements pris dans le dispositif contractuel de protection des troupeaux en vue de garantir leur efficacité au niveau attendu

